**Description du processus de subvention pour un appui de base aux médias indépendants dans le voisinage sud**

# Introduction

Le but de ce document est de décrire les procédures de base à suivre concernant la subvention pour un appui de base aux médias indépendants dans le voisinage sud.

# Avant de présenter la demande

Avant de présenter la demande de subvention, veuillez lire attentivement les « lignes directrices relatives à la subvention » concernant les fonds afin de vous familiariser avec les critères d'éligibilité et de sélection, et utiliser le formulaire de demande de subvention pour soumettre votre candidature. Les « lignes directrices relatives à la subvention » et le « formulaire de demande de subvention » sont disponibles sur [mediasupport.org.](https://www.mediasupport.org/news/open-call-for-independent-media-outlets-in-the-middle-east-and-north-africa-to-apply-for-core-support/)

Toutes les questions doivent être soumises uniquement par courriel à [OpenProcess@mediasupport.org](mailto:OpenProcess@mediasupport.org)

# Soumission de la demande, vérification de l'éligibilité et évaluation

Le formulaire de demande de subvention et les annexes doivent être soumis par courriel à [OpenProcess@mediasupport.org](mailto:OpenProcess@mediasupport.org). La date limite de réception des demandes est fixée au 14 mars.

La demande est examinée par IMS (International Media Support) pour s’assurer de son éligibilité et si toutes les informations et annexes sont présentes et suffisantes. IMS peut demander à l'organisation candidate d'envoyer des informations supplémentaires si nécessaire pour pouvoir vérifier les informations soumises. Si IMS constate que la candidature est non admissible ou ne respecte pas les lignes directrices du processus, la demande de subvention peut être disqualifiée.

L’évaluation de l'éligibilité et la notation préliminaires des demandes sont effectuées par une équipe de présélection d’IMS. Cette évaluation est considérée comme une évaluation préliminaire et notée selon le tableau de bord figurant dans les « lignes directrices relatives à la subvention ». Après la première évaluation de la demande, l'évaluation et le tableau de bord sont envoyés à un comité de sélection, qui procède à l'évaluation finale et décide d'approuver ou de rejeter la demande de subvention. IMS peut demander à l’organisation candidate de fournir des informations supplémentaires si nécessaire pour pouvoir évaluer la demande.

Le processus de présentation de demande et le suivi nécessiteront l'enregistrement et le traitement de données personnelles (telles que le nom, l’adresse, le CV). Ces données seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données personnelles requises sont nécessaires à l'évaluation des demandes, conformément aux détails précisés dans l'invitation à soumettre les demandes, et seront traitées uniquement par IMS à cette fin. Les candidats peuvent, sur demande, obtenir des détails sur leurs données personnelles et rectifier toute donnée inexacte ou incomplète.

# L'évaluation par le comité de sélection

## Le comité de sélection

Le comité de sélection est composé de 2 expert.e.s indépendant.e.s du secteur des médias et du journalisme indépendants ayant une expérience de la région et de 3 membres du personnel d'IMS. Ces expert.e.s indépendant.e.s qui ont été sélectionnés par IMS travaillent à titre personnel et ne représentent aucune organisation.

## Les critères d'attribution

Le comité de sélection recevra l'évaluation de chaque demande de subvention par l'équipe de présélection d'IMS. Le comité de sélection examine chaque candidature et évaluation en fonction des critères d'attribution. Chaque candidature est évaluée de manière indépendante par les membres. Une réunion est organisée au cours de laquelle le comité de sélection discute des candidatures et procède à une évaluation finale et à une décision d'approbation ou de rejet de la demande.

Si, lors des réunions du comité de sélection, les membres ne réussissent pas à arriver à un consensus, IMS peut demander à l’organisation candidate des informations, explications ou précisions supplémentaires si nécessaire. Si le comité de sélection ne parvient toujours pas à un consensus malgré les informations supplémentaires fournies par l’organisation, IMS demandera aux membres de procéder à un vote pour parvenir à une décision. Au moins 3 membres sur 5 doivent voter en faveur de la décision pour qu’elle soit adoptée.

Veuillez trouver le calendrier relatif au processus de présentation de demande et de sélection dans les « Lignes directrices relatives à la subvention ».

## Rétroaction

L’organisation candidate recevra un retour d'information d'IMS par courriel. Si la demande a été approuvée, l’organisation recevra un résumé de l'approbation et, le cas échéant, des recommandations pour améliorer le projet. L’organisation candidate sera invitée à une réunion avec IMS pour discuter de la finalisation du contrat et, si nécessaire, fournir des recommandations supplémentaires.

Si la demande est rejetée, IMS fournira à l’organisation une explication basée sur les critères de sélection et la notation du comité de sélection.